

Une permanence d'information juridique est mise en place par le CCAS en partenariat avec le C.I.D.F. (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles). Si vous êtes confronté à des problèmes juridiques (familiaux, sociaux ou professionnels) une juriste polyvalente en droit privé peut vous informer.

Cette permanence est gratuite et ouverte à tous les Vendarguois. Elle a lieu tous les 1ers et 3èmes jeudis du mois de 9h à 11h, sans rendez- vous, à la Maison SERRE, Place de la Mairie (2ème porte à droite)